



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29/09/2023

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 29 septembre 2023 par Monsieur le Maire, s'est réuni en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : EL MESSAOUDI Amira

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32 de la délibération 1 à la délibération 8

30 pour la délibération 9

31 pour la délibération 10

32 de la délibération 11 à la délibération 15

Etaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,

SERRURIER Didier (arrivé à 18H31), MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel (absent temporairement et non votant au moment des délibérations 9 et 10), GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoint.

MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile (arrivée à 18H33), PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés :

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

GAUDEFROY Stéphanie, procuration à GABREL Cécile

ADORNI Christel, procuration à CADART François-Xavier

LESCROART Daniel, procuration à FRERE Francine

MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDEKERCKHOVE Benjamin, procuration à DECRAENE Pierre

PELLIZZARI Rachel, procuration à CORBEAUX Éric

Absent sans procuration :

EL GHAZI Fouad Eddine

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07/07/2023**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHES AU 22/09/2023**
5. **COMMISSION SÉCURITÉ – HANDICAP – ASSOCIATIONS – RELATIONS INTERNATIONALES**
 1. Attribution d'une subvention exceptionnelle de solidarité en faveur du peuple Marocain
 2. Mise en place d'un accueil de proximité des finances publiques
 3. Subvention à projet 2023 – SECLIN plongée
 4. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier situé à Abriès-Ristolas
 5. Mise en vente de l'ensemble immobilier situé à Abriès-Ristolas
6. **COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**
 6. Renouvellement d'adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord)
 7. Modifications du tableau des effectifs
 8. Création de deux emplois permanents
 9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
 10. Adhésion aux missions optionnelles proposées aux collectivités et établissements affiliés au CDG59 pour la mise à disposition de personnel pour une mission relative au système d'information
 11. Avenant au contrat d'association – École Immaculée Conception
7. **COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
 12. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers
8. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
 13. Classes transplantées à la montagne 2024
 14. Adhésion au Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord
9. **COMMISSION URBANISME – MOBILITÉ – TRAVAUX – QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC**
 15. Cession d'un terrain rue Philippe de Girard

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la Municipalité : www.Ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Merci. Avant de démarrer cette séance, j'ai souhaité inviter de façon exceptionnelle Lilou MASSY qui est présente dans le public et je la remercie vivement pour sa présence ainsi que ses parents. J'ai tenu à ce qu'elle soit présente puisque dans quelques jours elle va conquérir, on l'espère tous, elle va en tout cas concourir au Championnat du monde de Sambo pour conquérir le titre mondial, on l'espère tous, ou en tout cas décrocher au moins un podium comme cela avait été le cas pour les championnats d'Europe. Au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, nous t'adressons, cher Lilou, tous nos vœux d'encouragement. On te souhaite plein de réussite pour cette belle compétition. On te sait déjà ambassadrice de la Ville de Seclin sur la labellisation Terre de jeux. C'est quelque chose de très important pour nous que tu puisses représenter très haut les couleurs de Seclin à l'occasion de ces championnats du monde. Au nom de tout le Conseil Municipal, merci pour ta présence, et on peut d'ores et déjà t'applaudir pour ta sélection. Ce n'est pas tous les jours qu'une Seclinoise concourt pour des championnats du monde. On a la chance d'avoir eu Adrien FOURMAUX qui était venu aux vœux du Maire l'année dernière et qui concourt également dans la catégorie rallye au Championnat du monde. Voilà, Lilou, tu contribues à ce que cette Ville puisse rayonner partout, y compris dans le monde. Merci à toi encore. Bravo pour ta présence ici, et belle compétition à toi. Merci. Je passe sur les différents points portés à l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07.07.2023

Monsieur le Maire : Tout d'abord, le point relatif à l'approbation du procès-verbal du 7 juillet 2023. Y a-t-il des observations particulières ? Pas d'observation ?

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Au stade des communications du Maire, tout d'abord je souhaitais également, tant qu'on est dans les félicitations, féliciter Madame Véronique DUFLOT qui se trouve juste derrière moi et qui rejoint la collectivité en qualité de responsable du pôle public et social. Merci de faire confiance à la collectivité pour poursuivre votre parcours professionnel et porter très haut ce pôle très important. On a voulu rassembler l'ensemble des activités autour d'un pôle social très fort porté par Madame RACHEZ bien évidemment en qualité d'élu. Également merci pour vos actions. Vous succédez à Madame DEMAILLY qui a été dans cette collectivité pendant 42 ans. On vous espère poursuivre votre parcours pendant au moins autant d'années. En tout cas, bienvenue au sein de cette collectivité et plein de belles choses pour vous. Merci à vous.

Remercier également l'ensemble des services pour la magnifique tenue à la fois de la Fête des harengs, mais également la Fête nationale qui s'est tenue le 15 juillet dernier. Je pense qu'unaniment nous sommes tous d'accord pour considérer que cette Fête des harengs cru 2023 a été un succès. Il y a eu énormément de monde à la fois sur la Drève, mais également place du général de Gaulle. Ces deux lieux n'ont pas désempilé de la journée. On est très fiers de ce succès, très fiers également du succès qui a été rencontré à l'occasion de ce volet inédit, d'une compétition interquartier qui a pu attirer et emporter la conviction de beaucoup de monde. C'est un dispositif, une formule que nous reconduirons l'année prochaine. Donc, félicitations au quartier de Burgault qui a remporté cette épreuve interquartier cette année. Il remet son titre en jeu et on espère que l'année prochaine il y aura au moins autant de monde, que ce soit lors de la Fête des harengs qui a été déplacée en raison des émeutes que nous connaissons tous, mais également à l'occasion de la Fête nationale. 18 000 personnes sur la Drève, ce n'est pas rien. Ça fait énormément parler au-delà de Seclin et on est très fiers d'avoir pu porter ces deux manifestations. Et, au-delà de cette fierté, c'est une fierté collective que je souhaitais partager avec les services que je remercie particulièrement pour leur investissement sur ces deux temps très importants.

J'ai parlé des émeutes. Je voulais faire un point également sur l'évolution et l'état d'avancement sur la reconstruction ou le réaménagement de la Police Municipale. Vous savez qu'elle a été touchée par les émeutes du 29 juin dernier avec une relocalisation de la Police Municipale qui s'est faite sur son lieu précédent c'est-à-dire au 9 rue Jean Jaurès au-dessus de France Services. La Police Municipale se trouve là désormais. Vous pouvez comprendre aisément toutes les difficultés que rencontre la Police Municipale puisqu'il y a lieu de considérer que l'ensemble du matériel, des moyens d'action qui étaient les leurs, a été calciné par le feu c'est-à-dire aussi bien les téléphones portables, les appareils permettant de verbaliser, que les ordinateurs, les gilets pare-balles. Enfin, tout a été calciné. Donc, c'est une Police Municipale que nous reconstruisons aujourd'hui, jour après jour, de façon très poussée parce qu'on essaye forcément de gagner du temps ou de regagner du temps. Grâce aux contacts que nous avons avec la Préfecture et grâce aux contacts que nous avons également avec les assurances, nous sommes en train d'avancer très rapidement sur cette réhabilitation. On n'a pas encore pu chiffrer l'étendue précise de notre préjudice parce qu'aujourd'hui il y a deux diagnostics en cours. Un diagnostic qui a été réalisé, le diagnostic amiante, qui a permis d'établir qu'il n'y avait pas d'amiante au sein de cet établissement donc nous pouvons avancer de façon sereine sur celui-ci. En revanche, le diagnostic structure, quant à lui, n'est pas encore parvenu jusqu'à nous et, tant que nous n'avons pas ce diagnostic structure, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir déterminer si le bâtiment a été touché sur sa structure et devra être rasé pour être reconstruit ou si nous pourrions réhabiliter cet ouvrage comme nous l'espérons tous. À ce stade, compte tenu du fait que le diagnostic structure ne nous est pas encore parvenu, nous ne sommes pas dans la capacité de pouvoir chiffrer de façon précise l'étendue de notre préjudice. Les assurances sont mobilisées. La Préfecture est également mobilisée sur ce champ. Et, l'objectif que nous nous fixons est un objectif ambitieux, bien évidemment, c'est un démarrage des travaux au deuxième semestre 2024 avec la maîtrise d'ouvrage que l'on confiera à un architecte une fois que nous aurons les éléments chiffrés à notre disposition. En tout cas, les objectifs sont posés : reconstruire le plus rapidement possible la Police Municipale, si possible dans un délai d'un an. On est très ambitieux sur ce point, mais je pense qu'il est important de pouvoir réhabiliter la Police Municipale de la façon la plus rapide possible. Même si la Police Municipale rencontre des difficultés, elle continue de travailler de façon importante, notamment sur le volet relatif à la Vidéoprotection puisque quotidiennement ce sont des demandes très importantes de la part du Ministère public visant à requérir l'exploitation d'images. Donc, il y a de façon très régulière des réquisitions du procureur de la République visant à obtenir des avancées grâce à nos images sur des infractions qui ont pu être commises. Je rappelle que, même si le CSU a été calciné, le centre de visionnage qui était au sein de la Police Municipale, le dispositif de caméras continue de fonctionner. Alors, il fonctionne forcément de façon moins efficace puisque les images sont visionnables sur un simple ordinateur là où nous avons un centre de visionnage beaucoup plus large qui permettait d'être efficace. Pour preuve que ce dispositif porte ses fruits et qu'il est efficace, il est dans mes obligations également de vous informer, compte tenu des délégations que vous m'avez octroyées sur la faculté du Maire de pouvoir ester en justice en lieu et place du Conseil Municipal, je vous informe que la Ville se portera partie civile à l'occasion d'une audience du 18 octobre prochain. L'objet de cette audience est une profanation de tombes. Depuis un certain nombre d'années, le cimetière de Burgault était touché par des profanations. Grâce à notre dispositif de caméras, nous avons retrouvé la trace d'un auteur présumé qui sera jugé le 18 octobre prochain. Nous nous porterons partie civile à cette occasion puisque nous avons, dans le cadre des profanations, avancé l'intégralité des fonds, financé en tout cas l'intégralité des réparations consécutives à ces profanations. Ce sont 90 % des réquisitions formées par le procureur qui permettent de faire avancer les enquêtes. Je ne dis pas que 90 % des images permettent de traduire les auteurs en justice. Je dis simplement que 90 % des réquisitions faites par le procureur de la République permettent de faire avancer les enquêtes qui permettent ensuite éventuellement de placer en garde à vue et de déclencher le volet du judiciaire qui n'est plus de notre compétence. En tout cas, sachez que, sur les exploitations d'images, c'est 90 % de ces images qui permettent des avancées procédurales.

Sur le volet judiciaire également, vous informer, toujours au titre de mes délégations, que j'ai dû intervenir en qualité de partie civile à l'occasion d'une audience qui s'est tenue – je n'ai plus la date en tête et je m'en excuse – je crois le 18 août. Non, le 5 septembre, pardon. Je me suis constitué partie civile au lieu et place de la Ville sur, souvenez-vous, cet individu qui avait commis des violences au sein de notre édifice, de notre établissement à Ristolas. Donc, lorsque ces faits ont été révélés, nous avons très rapidement été aux côtés des familles. Nous les avons accompagnées sur le fait de déposer plainte. Nous leur avons expliqué quelles étaient les démarches à entreprendre. Fort de ces nombreuses plaintes qui ont été déposées, cet individu a été retrouvé, a été entendu, a été jugé. Je vous informe qu'il a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis. Il était primo délinquant donc le sursis simple n'est pas surprenant. Six mois, c'est quand même déjà pas mal.

Il est également interdit d'exercer sur des animations de ce type ou en tout cas d'être en contact avec les mineurs sur une durée de cinq ans – ce qui n'est pas neutre non plus – avec une inscription sur son casier judiciaire qui portera préjudice considérablement à son embauche au-delà des cinq ans s'il devait être au contact de mineurs. Les parties civiles ont été indemnisées à hauteur de 500 € chacune. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce dossier qu'il me semblait important de vous retranscrire.

Une précision également. Voilà, j'ai décliné un tableau un peu noir de cette collectivité où on est très présents sur le volet sécuritaire, et c'est normal. Une source de satisfaction, c'est – vous avez forcément suivi cela – celle du rétablissement de la huitième classe au sein de l'école Durot. Vous vous souvenez que cette huitième classe était particulièrement menacée. Il avait même été décidé de sa fermeture. Donc, il est beaucoup plus difficile de rouvrir une classe qui a été fermée que d'obtenir son maintien. Cette classe qui a été fermée a donc été rétablie et je tiens à remercier particulièrement l'ensemble des parents d'élèves qui se sont mobilisés sur ce dossier, l'inspecteur de l'Éducation nationale qui a accepté de procéder à un nouveau comptage le jour de la rentrée. Sans ce comptage-là, nous n'aurions pas pu faire un état des lieux objectifs des effectifs de l'école Durot ce jour-là. Et c'est parce qu'il y a eu un effectif plus important que dans les prévisions que cette classe a été rouverte. Je voulais remercier le corps enseignant, bien évidemment, qui a été mobilisé également et remercier les services municipaux qui ont été particulièrement attentifs sur ce dossier. Donc, des remerciements collectifs sur cela et une satisfaction sur cet établissement qui est évidemment sous-tension parce que l'on connaît les difficultés que certaines fratries peuvent rencontrer. En tout cas, on est très satisfait que cette huitième classe ait été rouverte.

Enfin, une dernière chose au stade de mes communications. Faire état de ce que, désormais, les frais de transport domicile-travail pour les agents de la Ville seront pris en charge par la collectivité à hauteur de 75 % là où ils l'étaient à hauteur de 50 %. Cela a été envisagé en CTP. Cela n'est pas porté en délibération parce que nous n'avons pas l'obligation de le faire, mais je le porte en tout cas à votre information. Voilà ce que j'avais à dire au stade des communications.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES 2023 À LA DATE DU 22/09/2023

2023-935 : Aide Municipale – Frelons asiatiques

4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 22/09/2023

Marché 22.277 : location temporaire d'un véhicule Renault Kangoo ZE, hors frais d'entretien et de maintenance

Contrat avec la société à DIAC LOCATION à Lille (59) pour un montant de 7 327,74 € HT

Marché 22.278 : location temporaire d'un véhicule Renault Kangoo ZE, hors frais d'entretien et de maintenance

Contrat avec la société à DIAC LOCATION à Lille (59) pour un montant de 4 984,97 € HT

Marché 22.279 : location temporaire d'un véhicule Renault Zoé, hors frais d'entretien et de maintenance

Contrat avec la société à DIAC LOCATION à Lille (59) pour un montant de 4 439,46 € HT

Marché 22.280 : location temporaire d'un véhicule Renault Kangoo, hors frais d'entretien et de maintenance

Contrat avec la société à DIAC LOCATION à Lille (59) pour un montant de 3 754,98 € HT

Marché 22.281 : location temporaire d'un véhicule Renault Kangoo ZE, hors frais d'entretien et de maintenance

Contrat avec la société à DIAC LOCATION à Lille (59) pour un montant de 4 926,09 € HT

Marché 22.282 : location temporaire d'un véhicule Renault Kangoo ZE, hors frais d'entretien et de maintenance

Contrat avec la société à DIAC LOCATION à Lille (59) pour un montant de 5 080,20 € HT

Marché 22.283 : location temporaire d'un véhicule Renault Zoé, hors frais d'entretien et de maintenance

Contrat avec la société à DIAC LOCATION à Lille (59) pour un montant de 4 523,52 € HT

Marché 22.284 : location temporaire d'un véhicule Renault Zoé, hors frais d'entretien et de maintenance

Contrat avec la société à DIAC LOCATION à Lille (59) pour un montant de 4 491,38 € HT

Marché 22.285 : location temporaire d'un véhicule Renault Zoé, hors frais d'entretien et de maintenance

Contrat avec la société à DIAC LOCATION à Lille (59) pour un montant de 4 515,48 € HT

Marché n° 23.020 : prestations d'entretien des espaces verts

Appel d'Offres Ouvert Européen – procédure formalisée

Durée des marchés : du 13 juillet 2023 au 28 février 2027, sauf pour le lot 7 : du 18 juillet 2023 au 28 février 2027.

- **lot n° 1 : tonte** : marché notifié à la société LESOT ROMAIN à Carvin (62) pour un montant total de 324 998,40 € HT
- **lot n° 2 : taille et entretien des massifs d'arbustes, couvre sols et haies** : marché notifié à la société IDF PAYSAGE à Bohain (02) pour un montant total de 203 912 € HT
- **lot n° 3 : désherbage des zones minérales** : marché notifié à la société DENNEL PARCS ET JARDIN à Seclin (59) pour un montant total de 115 639,68 € HT
- **lot n° 4 : fauchage** : marché notifié à la société DENNEL PARCS ET JARDIN à Seclin (59) pour un montant total de 36 396,40 € HT
- **lot n° 5 : entretien des terrains sportifs** : marché notifié à la société DENNEL PARCS ET JARDIN à Seclin (59) pour un montant total de 275 160 € HT
- **lot n° 6 : entretien des espaces verts du quartier des Aviateurs (lot réservé)** : marché notifié à la société AFEJI EA LYS SERVICES à LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES (59) pour un montant total de 84 415,20 € HT
- **lot n° 7 : entretien du patrimoine arboricole** : marché notifié à la SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT à Noyelles les Seclin (59) pour un montant annuel minimal de 15 000 € HT et maximal de 80 000 € HT.

Marché 23.021 : séances d'animations hebdomadaires dans le cadre du projet d'« Activité Physique Adaptée » (A.P.A.) liées au handicap, du 2 mars au 28 décembre 2023, à salle Delaune

Contrat avec GÉRARD DUCROCQ à Provin (59) pour un montant maximum de 4 800 € nets

Marché 23.044 : prestations de 6 séances de « surf » du 17 au 26 juillet 2023 pour les enfants des centres de vacances

Contrat avec SURF CLUB DE LA PRESQU'ÎLE à Lege Cap Ferret (33) pour un montant de 780 € nets

Marché 23.065 : séjour de vacances au centre « Les Argousiers » pour des enfants du 11 au 14 juillet 2023

Contrat avec la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT à Arras (33) pour un montant de 909,50 € nets

Marché 23.066 : séjour de vacances au centre « Les Argousiers » pour des enfants du 18 au 21 juillet 2023

Contrat avec la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT à Arras (33) pour un montant de 909,50 € nets

Marché 23.075 : frais pour formation d'un encadrant en aisance aquatique pour un agent du 5 au 9 juin 2023

Contrat avec le CREPS Hauts-de-France à Wattignies (59) pour un montant de 30 € nets

Marché 23.085 : formation de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (P.S.E.1), à la piscine Municipale, pour 8 agents

Contrat avec CREPS à Wattignies (59) pour un montant de 384 € nets

Marché 23.086 : maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réaménagement du centre technique Municipal.

Marché à Procédure Adaptée (MAPA) inférieur à 90 000 € HT.

Marché notifié le 25 août 2023 au cabinet ATOUT ARCHITECTE (mandataire) à Seclin (59) associé à la société FABRIK ARCHITECTES à Marcq-en-Barœul (59) pour un forfait provisoire de rémunération de 28 910 € HT (montant comprenant une tranche ferme et une tranche optionnelle).

Marché 23.087 : maintenance machine mise sous pli

Contrat avec la société PITNEY BOWES à Saint Denis (93) pour un montant de 2 966 € HT

Durée du contrat : du 13 mars 2023 au 12 mars 2026 (3 ans)

Marché 23.088 : maintenance du progiciel ETERNITE (gestion des cimetières)

Contrat avec la société LOGITUD à Mulhouse (68) pour un montant de 2 695,50 € HT

Durée du contrat : du 30 mai 2023 au 31 décembre 2025

Marché 23.089 : hébergement des progiciels SIECLE (gestion de l'état civil), SIECLE-COMEDEC (module d'échanges sur l'état civil), SIECLE-IMAGE (gestion des actes d'état civil numérisés) et ETERNITE (gestion des cimetières)

Contrat avec la société LOGITUD à Mulhouse (68) pour un montant de 3 900 € HT

Durée du contrat : du 30 mai 2023 au 31 décembre 2025

Marché n° 23.090 : marché subséquent n° 48 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars

- lot n° 1 : sortie au musée d'art et d'industrie « la Piscine », à Roubaix le 30 juin 2023 : montant : 375 € HT.
- Lot n° 2 : sortie au zoo de Lille, le 5 juillet 2023 : montant : 222,73 € HT.
- Lot n° 3 : sortie au musée d'histoire naturelle, à Lille le 7 juillet 2023 : montant : 363,64 € HT.

Marché notifié à la société TRANSDEV LITTORAL NORD à Marck (59) pour le lot 1.

Marché notifié à la société VOYAGES CATTEAU à Pérenchies (59) pour les lots 2 et 3.

Forme du marché : Marché subséquent à un Appel d'Offres Ouvert

Marché 23.091 : prestation d'animation « soirée DJ Fif et Cymes » le 21 juin 2023 à 20h30 au CMEM

Contrat avec l'association ENGINE HEARING pour le compte de CENTRALE LILLE ASSOCIATION à Villeneuve-d'Ascq (59) pour un montant de 250 € nets

Marché 23.092 : infogérance d'un serveur dédié à l'hébergement de la messagerie de la collectivité

Contrat avec la société PROMATEC à Bondues (59) pour un montant de 2 265 € HT

Durée du contrat : du 24 juin 2023 au 25 septembre 2023

Marché 23.093 : Nos quartiers d'été : animation de découverte de la pratique du foot-fauteuil et de la boccia dans le cadre de la journée « Seclin terre de jeux » le 26 août 2023 au complexe sportif Paul Durot

Contrat avec la société à DOUAI FOOT FAUTEUIL à Douai (59) pour un montant de 675 € nets

Marché 23.096 : Fête nationale : 1 représentation du spectacle vivant « fête nationale » le 15 juillet 2023, sur la drève de Seclin

Contrat avec la société à NO-NOX AGENCY à Saint-André-lez-Lille (59) pour un montant de 500 € nets

Marché 23.097 : 1 représentation du spectacle « Bonjour, Au revoir, s'il vous plaît, Merci » de Steeven et Christopher, le 9 juin 2023 au Trianon de Seclin

Contrat avec la société à AS 20H40 PRODUCTIONS à Lille (59) pour un montant de 3 200 € HT

Marché 23.100 : marché subséquent n° 49 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars : sorties des écoles (intra-muros) du 4 septembre 2023 au 14 janvier 2024 : montant : 13 090 € HT.

Marché notifié à la société VOYAGES CATTEAU à Pérenchies (59)

Forme du marché : Marché subséquent à un Appel d'Offres Ouvert

Marché 23.101 : 1 représentation du spectacle « TRIO SÉLECTIF » le 30 septembre 2023, au parc des époux Rosenberg – château Guillemaud

Contrat avec l'association ARTVENEMENTIEL à Hellemmes (59) pour un montant de 1 090 € HT

Marché n° 23.109 : marché subséquent n° 50 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars

- lot n° 1 : transferts intra-muros les mercredis, du 6 septembre 2023 au 10 janvier 2024 : montant : 1 125 € HT.

- Lot n° 2 : sortie au parc d'attractions BELLEWAERDE en Belgique, le 30 septembre 2023 : procédure déclarée sans suite

Marché notifié à la société TRANSDEV LITTORAL NORD à Marck (59) pour le lot 1.

Forme du marché : Marché subséquent à un Appel d'Offres Ouvert

Marché 23.110 : Prestations autour du « langage des signes » dans le cadre du dispositif inclusion handicap du 20 septembre au 13 décembre 2023

Contrat avec la société à SIGNES ET MOI à Fretin (59) pour un montant de 550 € nets

Marché 23.112 : Animation de séances de sophrologie dans le cadre des actions de promotion de la santé et du bien-être, du 13 septembre au 20 décembre 2023 à la MAPS

Contrat avec TIZIANA NARDELLI, sophrologue à Seclin (59) pour un montant maximal de 1 200 € nets

Marché 23.113 : Fêtes des harengs : 3 animations « LE CARROUSEL 1900 », « LE BAL DES COQUELICOTS » et « LE STAND PHOTO PERSONNALISÉ » le 23 septembre 2023, à Seclin

Contrat avec la société SURMESURES PRODUCTION à Douai (59) pour un montant de 5 010,20 € HT

Marché 23.115 : 1 représentation du spectacle « Formule festive » le 09 septembre 2023, au stade Paul Durot

Contrat avec la société à SURMESURES PRODUCTIONS à Douai (59) pour un montant de 2 796 € HT

Monsieur le Maire : Nous pouvons, si vous en êtes d'accord, poursuivre sur les décisions Municipales. Y a-t-il des observations particulières sur les décisions Municipales et l'état des marchés ? Pas de difficultés ? Un certain nombre de points ont pu être abordés en conférence des Présidents et j'ai oublié, pardon, Monsieur DECRAENE, de saluer le fait que vous étiez désormais président et chef de groupe du groupe « Seclin en commun ». Tous mes vœux de réussite et une belle aventure pour vous qui se dessine.

Aucune remarque sur les Décisions Municipales et l'état des marchés

5. COMMISSION SÉCURITÉ – HANDICAP – ASSOCIATIONS – RELATIONS INTERNATIONALES

Délibération n° 1

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE EN FAVEUR DU PEUPLE MAROCAIN

Monsieur le Maire : Je passe donc à la première délibération, celle relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de solidarité en faveur du peuple marocain qui a été sollicitée par les trois groupes de cette institution. Le souhait est de porter cette aide à hauteur de 1 500 €. Vous savez qu'on le fait régulièrement en cas de catastrophe naturelle. Je porte donc aux débats cette délibération. Y a-t-il des observations particulières ? Monsieur DECRAENE, je vous en prie.

Monsieur DECRAENE : Bonsoir à tous. Merci. Forcément, nous allons voter favorablement cette délibération puisque c'était aussi une demande de notre part, en tout cas du groupe. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des Seclinois qui se sont unis pour aller chercher des médicaments, des vêtements, de tout regrouper pour envoyer ça au Maroc, et également le collègue Jean Demailly. En plus, j'avais vu qu'il y avait un professeur du collège qui était présent dans le public, mais c'est vrai que les professeurs, les élèves, qui ont travaillé en collaboration avec l'association Liens essentiels, ont vraiment récolté beaucoup de vêtements pour envoyer au Maroc.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Bien évidemment, nous nous associons au propos que vous pouvez tenir, Monsieur DECRAENE, de nous féliciter de la mobilisation générale qui s'est portée à l'issue de cette catastrophe. C'est cette somme de 1 500 € qui sera portée au bénéfice de la Fondation de Lille si tout le monde vote de façon favorable sur cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas donc cette délibération est acquise à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

Délibération n° 2

MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Maire : Délibération suivante, celle relative à la mise en place d'un accueil de proximité des finances publiques. Toujours dans cette optique d'élargir le bouquet de services proposés au sein de France Services, il est donc proposé d'accueillir les finances publiques au sein de cette entité afin de pouvoir apporter une expertise encore plus poussée qu'elle ne l'était jusqu'alors au bénéfice des Seclinois, mais aussi de façon plus large au bénéfice des habitants de 24 communes puisque le France Services rayonne sur 24 communes. Ce qui n'est pas négligeable. Je rappelle qu'il était important de s'orienter très rapidement au sein de ce dispositif parce que beaucoup de villes aujourd'hui le réclament, mais quelque part il fallait être les premiers à s'engager sur le dispositif. Je rappelle que nous avons bien fait de nous inscrire très rapidement sur la mise en œuvre de ce dispositif qui nous permet de conserver un certain nombre de services publics sur la Ville. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Madame PRUNES, allez-y, je vous en prie.

Madame PRUNES-URUEN : Merci. Bonjour. J'aimerais juste expliquer notre vote et rappeler l'attachement de notre groupe au service public. Ce dispositif, que vous nous proposez ici, de mise en place d'un accueil de proximité des finances publiques, masque mal le désengagement de l'État. Les Maisons France Services sont une fausse bonne idée, un service placebo au rabais, d'où, d'ailleurs, l'expression même de service public qui a disparu et qui donc ne répondent que très partiellement aux besoins de la population. Leur déploiement – c'est clair maintenant – accélère le démantèlement des services publics. L'utilisateur y trouve principalement une aide au service en ligne. La Maison France Services sert de point de relais entre l'utilisateur et les services compétents désormais éloignés, mais ne peut répondre aux sollicitations qui nécessitent une qualification, par exemple une demande de délai de paiement. Mal connu, proposant un accueil du public très à minima par des personnels dont la formation reste trop superficielle et qui, de toute façon, ne peuvent pas être experts en tout. Elles ne peuvent en aucun cas remplacer des services publics de plein exercice et de proximité. Une vraie proximité, pas celle affichée dans le titre de cette délibération. Il faut garder à l'esprit que les Maisons France Services sortent du chapeau du Président en avril 2019 quand l'une des grandes préoccupations du mouvement des gilets jaunes était le recul des services publics dans des territoires ruraux. C'est pourquoi, avec les Maisons France Services, le gouvernement cible prioritairement ces territoires et les quartiers politiques de la Ville. Ce qui peut expliquer les bons chiffres de notre Maison France Services à Seclin dans le département. Seclin, ville de presque 13 000 habitants, n'est ni un territoire rural ni une ville reculée, mais intégrée à une métropole, la MEL. Pourtant, elle subit depuis des années de nombreuses fermetures de services publics de proximité. Nous nous abstiendrons, car cette délibération donne l'illusion de renforcement de service public, mais cache une conception bien pauvre de ces derniers. Elle épouse l'idéologie libérale qui consiste à réduire au maximum les dépenses

publiques et organiser, ou plutôt désorganiser, les activités d'intérêt général de sorte qu'elles soient conformes aux besoins des forces de l'argent.

J'ajouterai, en ce début d'année scolaire, qu'il en va ainsi de l'Éducation nationale dont la fonction est devenue de répondre toujours plus aux besoins immédiats du marché du travail et toujours moins d'émanciper. Pour conclure, c'est également la baisse des dotations aux collectivités territoriales qui contribue au démantèlement des services publics locaux. Chaque commune subit cette baisse, mais nous aimerions tous vous voir un jour vous y opposer, lutter pour l'intérêt général, celui de vos administrés et donc lutter pour mettre fin à la baisse des dotations aux collectivités aujourd'hui en difficulté pour leur permettre d'assurer leur mission de service public. Merci.

Monsieur le Maire : Madame RACHEZ, vous souhaitez intervenir.

Madame RACHEZ : Oui. Après cette longue diatribe, je vais seulement intervenir sur la partie qui va me concerner, notamment sur les France Services. Comme vous le rappelez, Madame PRUNES, la décision du gouvernement a été prise en 2018. L'étude a été faite en 2019 et, quand nous sommes arrivés, en première réunion et rencontre en Préfecture, c'était juste pour nous donner des décisions pour information et mise en place. La première réunion en Préfecture avait eu lieu en juin 2020. Voilà pour ça. En ce qui concerne le personnel, sachez que le personnel est formé régulièrement par la Préfecture et le dispositif France Services. Et ces permanences que nous mettons en place sont là pour renforcer, justement, là où peut pêcher le personnel. Quand un cas se présente et qu'il n'y a pas de solution toute de suite apportée par le personnel du CCAS, il est envoyé en permanence. Ceci dit, dans les dossiers que nous traitons, que le personnel traite en CCAS, en France Services, 93 % des demandes sont honorées. Ça veut dire que, si le personnel n'est pas assez formé pour vous, il sait quand même répondre et donner une solution. Après, je ne reviendrai pas sur les chiffres. Je pense que vous les avez. C'est quand même 4 200 personnes qui se présentent en France Services par an. Plus de 500 personnes par mois. 40 personnes par jour. Donc, je pense que les réponses doivent être correctes, sinon le service ne serait plus aussi demandé.

Monsieur le Maire : Merci. Dans la continuité du propos que vient de tenir Madame RACHEZ, voilà, je comprends votre propos sauf qu'il ne se traduit pas de façon concrète sur ce qui se vit au sein de France Services. Je ne sais pas si vous êtes déjà allée au France Services de Seclin, mais allez-y à l'occasion. Vous verrez que vous avez du personnel formé. Il n'y a pas que les agents de la Ville. Il y a des services publics qui auraient quitté la Ville et qui reviennent aujourd'hui au sein de ce France Services à l'occasion de rendez-vous qui sont fixés. Et le Trésor public en est aujourd'hui l'une des déclinaisons. On a bien d'autres services qui auraient complètement quitté la Ville. On ne va pas refaire le débat sur la CPAM qui devait quitter la Ville et qui, aujourd'hui, grâce au France Services, continue d'être là. Madame RACHEZ a pu rappeler les statistiques. C'est 93 %, quand même, des dossiers qui sont traités dès la première rencontre. Donc ça, si ce n'est pas une preuve d'efficacité du dispositif et d'une réponse efficace à une demande et à un besoin, je ne sais pas de quoi il s'agit. 80 % des dossiers seclinois. Je disais que le France Services rayonnait sur 24 communes. On répond quand même à 80 % à des attentes de Seclinois. C'est 4 500 dossiers étudiés sur l'année 2023. Ce n'est quand même pas rien. Ce qui nous place au deuxième rang départemental derrière la ville de Loos. Donc, je pense qu'aujourd'hui, plutôt que de tirer sur un dispositif qui fonctionne, je pense qu'on devrait tous se féliciter sur le fait que, grâce à ce dispositif, les services publics ont été maintenus à Seclin. Alors, ça ne correspond pas à ce qui existait avant, mais, parmi les grands principes du service public, il y a l'adaptabilité. L'adaptabilité du service public fait partie des grands principes des services publics. Et les services publics s'adaptent et on se félicite de contribuer à cette adaptation en maintenant des services publics importants à l'échelle de la Ville. Je crois comprendre qu'il va y avoir soit une abstention ou un vote contre cette délibération que je passe au vote. Y a-t-il des abstentions de votre part ? Abstention. Votes contre ? Votes pour ? Vote acquis à la majorité. Je passe la parole à Madame EL MESSAOUDI sur la délibération suivante.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (24 votes pour, 8 abstentions : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECREAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine. EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration)

Délibération n° 3

SUBVENTION A PROJET 2023 – SECLIN PLONGEE

Madame EL MESSAOUDI : Merci, Monsieur le Maire. La délibération est une subvention à projet pour l'association Seclin plongée, subvention qu'on a présentée en commission sécurité, handicap, associations, relations internationales qui s'est réunie le 13 septembre 2023.

Dans le cadre de l'accompagnement de projets portés par des associations seclinoises, le service « Événements/Vie associative » a inscrit un budget « subventions à projet ». Ainsi, afin de pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions, SECLIN PLONGÉE a souhaité former 7 moniteurs de plongée. La formation, reconnue par Handisub et la Fédération Française Handisport, s'est déroulée sur 2 jours et comprenait deux parties : l'une théorique et l'autre pratique. À l'issue de cette formation, le club pourra accueillir des personnes en situation de handicaps physiques légers. Un module complémentaire d'une journée est également prévu pour permettre d'accueillir des personnes en situation de handicaps mentaux.

L'association Seclin Plongée nous a sollicités pour l'octroi d'une subvention à projet dans l'optique de cofinancer cette montée en compétences. Bien évidemment, les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2023. Afin de soutenir l'association, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association Seclin plongée une subvention de 600 €.

Monsieur le Maire : C'est une délibération qui avait été vue en commission. Y a-t-il des observations par rapport à celle-ci ? Je vois un micro. Oui, pardon, Madame PRUNES.

Madame PRUNES-URUEN : En parlant de subvention, je suis obligée de vous poser cette question en séance parce qu'on a adressé, Monsieur VERDIÈRE et moi, un courrier à Madame YOUSFI concernant les subventions de l'Union locale de Seclin. On voudrait savoir si vraiment il ne manquerait pas, par hasard, une pièce au dossier parce qu'ils n'ont pas reçu leur subvention. Si personne ne nous le dit, la situation ne sera jamais régularisée.

Monsieur le Maire : Alors, on est sur une délibération d'appel à projets sur le Seclin plongée, et vous parlez de la CGT.

Madame PRUNES-URUEN : Je parle de subventions puisqu'on en est aux subventions. Il fallait bien que je le place quelque part.

Monsieur le Maire : Voilà, le problème est bien là.

Madame PRUNES-URUEN : Mais on n'a pas obtenu de réponse et comme on se rencontre là.

Monsieur le Maire : C'est bien le problème. C'est qu'on est hors sujet. Parce que vous devez placer quelque part des sujets. On n'est pas sur le sujet.

Madame PRUNES-URUEN : Est-ce qu'on peut avoir une réponse ?

Monsieur le Maire : Oui, voilà, le dossier est encore en cours d'instruction, donc on va vous répondre. Mais ce n'est pas en m'ayant posé la question la semaine dernière et parce que vous n'avez pas la réponse aujourd'hui que cela veut dire qu'on est en train d'échapper à la question. C'est juste que ce n'est pas le moment puisque ce n'est pas à l'ordre du jour. Donc, je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Cette délibération est acquise à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

Délibération n° 4

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE A
ABRIES-RISTOLAS

Délibération n° 5

MISE EN VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE A ABRIES-RISTOLAS

Monsieur le Maire : Je vais évoquer les deux délibérations suivantes sous le même timbre, à savoir les délibérations quatre et cinq relatives à la vente du chalet de Ristolas avec, tout d'abord, cette première délibération. Nous avançons sur la vente de ce bien immobilier qui appartient exclusivement à la Ville de Seclin, qui appartenait avant à la SITL.

C'était un regroupement de six communes qui étaient copropriétaires de ce chalet situé à Ristolas. Les unes après les autres, les villes se sont désengagées, laissant à Seclin seule la charge de ce chalet. Vous avez les chiffres dans la délibération numéro cinq où, sur l'exercice 2017/2023, on est quand même à presque 700 000 € de déficit sur cet établissement. C'est un bien qui nous coûte chaque année en moyenne 100 000 € et les recettes sont très modestes, voir même le bénéfice que l'on pourrait tirer de ce chalet en envoyant des enfants à la montagne est quasi nul puisqu'en fait les prix pratiqués par le bénéficiaire de la DSP sont exactement les mêmes que si nous n'étions pas propriétaires du chalet. Donc, il n'y a aucun avantage aujourd'hui à le conserver dans notre patrimoine alors que nous avons tant à faire sur d'autres bâtiments qui sont particulièrement dégradés. Nous n'avons aucun intérêt à conserver ce bâtiment. D'où le fait que nous nous engageons sur la vente de celui-ci avec une procédure stricte à respecter. Tout d'abord, procéder à sa désaffectation. Désaffectation puisqu'effectivement un bien comme celui-ci appartient au domaine public de la Ville. Vous savez que les collectivités territoriales, qu'elle soit commune, département ou région, peuvent avoir tout à la fois un domaine privé ou un domaine public, que lorsqu'un bien appartient au domaine public de cette collectivité, il est imprescriptible, insaisissable, inaliénable. C'est-à-dire qu'on ne peut pas le vendre et que, pour pouvoir le vendre, il faut faire passer ce bien du domaine public au domaine privé de cette même collectivité. C'est ce que nous opérons aujourd'hui en désaffectant le bien c'est-à-dire en lui enlevant tout caractère le rattachant à un quelconque service public. On le désaffecte du service public et, parce que ce critère du service public va disparaître, on pourra donc le déclasser. Et par l'effet de ce déclassement, on le fait sortir du domaine public pour le faire rentrer dans le domaine privé. Voilà la démarche qui vous est proposée aux termes de cette délibération numéro quatre.

Et la délibération numéro cinq, celle qui nous engage davantage, porte sur une mise en vente avec une évaluation qui a été faite par les domaines sur un montant fixé à 1 695 000 €. C'est la valeur de l'immeuble envisagée par les domaines avec une faculté pour la Ville de vendre à 10 % moins cher de son prix annoncé si nous le motivons. Nous allons bien évidemment attendre les propositions faites par d'éventuels acheteurs, mais sachez que nous pouvons descendre le prix si, à un moment donné, nous ne trouvons pas acquéreur pour ce montant-là. Vous comprenez, je pense, l'intérêt de cette opération. On va le dire de façon un peu triviale, mais c'est de générer du cash pour la collectivité pour réaffecter ces fonds au bénéfice d'entretien de nos bâtiments. On a aujourd'hui une collégiale qui va nous coûter 1 million d'euros de restauration. On a une salle verte qui n'est plus aux normes permettant d'accueillir des manifestations. On a une salle des fêtes qui a vocation à devenir une salle de spectacle. On a un certain nombre de bâtiments aujourd'hui qui sont sous les radars de la commission de sécurité. Donc, plutôt que d'avoir un chalet qui ne génère que du déficit à 1 000 km et qui ne dégage aucun bénéfice pour la Ville, l'orientation et le choix qui vous est proposé est donc de vendre ce bien, générer du cash et entretenir ce qui est au plus proche de l'intérêt des Seclinois c'est-à-dire les bâtiments municipaux qui se trouvent in situ. Voilà ce qui vous est proposé en substance. Y a-t-il d'éventuelles observations, des remarques particulières sur cette délibération ? Pas de remarques particulières. On peut donc s'engager. Je porte au vote tout à la fois la désaffectation et le déclassement, et la mise en vente. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote favorable à l'unanimité. Je vous en remercie pour les finances locales. En étant optimiste, on le vendra 1,7 million. De toute façon, au moment où le bien sera vendu, on repassera en délibération. Ce sera l'objet d'une nouvelle délibération pour valider tous ensemble le montant de la vente. Mais on espère bien évidemment que ce montant sera le plus élevé de tous dans l'intérêt de chacun.

DELIBERATIONS 4 ET 5 ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

6. COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS

Délibération n° 6

RENOUVELLEMENT D'ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD (INORD)

Monsieur le Maire : Délibération numéro six, celle du renouvellement d'adhésion. J'excuse Monsieur BACLET qui devait porter ces délibérations, mais qui ne peut être présent ce soir donc je vais porter ces propres délibérations. Celle du renouvellement de l'adhésion à iNord. Voilà des compétences mises à la disposition de la collectivité par le Département qui nous permettent de bénéficier d'une ingénierie juridique, d'une ingénierie technique et d'une ingénierie sur des modalités de financement. C'est un renouvellement et je pense qu'il a largement porté ses fruits puisque c'est une cinquantaine de demandes qui ont été faites sur l'année et qui nous ont dispensés de devoir avoir recours à des avocats pour conforter une décision qui doit être appuyée juridiquement. Le fait de passer par iNord est quand même un soutien et une garantie importante pour la collectivité lorsque nous prenons des décisions. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Madame HUART, je vous en prie.

Madame HUART : Juste une question puisque, comme d'habitude, on voit qu'on adhère toujours à plein de structures.

Monsieur le Maire : C'est un renouvellement.

Madame HUART : Oui, je comprends bien, mais c'est 1 000 €, 1 600 €, ça passe dans le flou des délibérations. Vous indiquez qu'on a eu recours massivement au service de cette agence. Ce n'est pas très quantitatif.

Monsieur le Maire : 50. Je vous ai dit une cinquantaine sur l'année.

Madame HUART : D'accord. 50. Très bien. Merci.

Monsieur le Maire : Cela répond à votre question ?

Madame HUART : Tout à fait.

Monsieur le Maire : Très bien. Je peux passer au vote de cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité également. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

Délibération n° 7

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 8

CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire : Je vais passer les deux délibérations suivantes, délibération sept et huit, sur la modification du tableau des effectifs. Comme on s'y était engagé, nous évaluons les moyens dévolus aux différentes pratiques artistiques en fonction des besoins et des inscriptions. Fort des recensements qui ont pu être opérés, on relève un besoin d'une heure supplémentaire sur la pratique du théâtre. Donc,

il vous est proposé, par l'effet de la délibération sept et de la délibération huit, de modifier le tableau des effectifs et de créer deux postes.

Deux postes, c'est l'augmentation d'une heure sur le volet théâtral et de passer à 13 heures sur la formation musicale, mais c'est suite à une demande d'un autre professeur qui voulait accomplir moins d'heures, trois heures en moins qui ont été affectées sur un autre professeur. En réalité, c'est une opération totalement blanche sur la formation musicale. Y a-t-il des observations particulières sur ces deux délibérations ? Pas d'observation. Très bien donc je les passe au vote. Y a-t-il abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité pour ces deux délibérations.

DELIBERATIONS 7 ET 8 ADOPTEES À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

Délibération n° 9

CREATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Monsieur le Maire : Délibération numéro neuf. Création d'emploi et recrutement en contrat d'engagement éducatif. Je rappelle en synthèse, puisque c'est un point qui a été évoqué en CTP et qui a fait l'objet d'un avis à l'unanimité des organisations syndicales, que l'enjeu de cette délibération est de modifier, compte tenu de l'injonction qui nous a été faite par la trésorerie, le mode de rémunération pour les animateurs, directeurs et directeurs adjoints des centres de loisirs qui était effectué à l'heure et qui nous amenait à des volumes horaires absolument impressionnants et qui ne passait plus sous les radars de la trésorerie. Ce n'est pas un fait nouveau. C'est un fait qui remonte à des générations donc ne me jetez pas la pierre sur ce point. Je ne suis pas responsable de tout. Toujours est-il que la trésorerie nous demande de nous mettre dans les règles sur le fait de passer d'une rémunération à l'heure à une rémunération forfaitisée. Ce qui est pratiqué par un certain nombre de communes qui s'engagent toutes sur ce type de contrat. On a pu voir en CST que Monsieur CORBEAUX, vous preniez l'exemple de la ville de Lille ou de la ville de Villeneuve-d'Ascq. Elles s'engagent toutes les deux sur ce même dispositif. Aujourd'hui, c'est un dispositif qui se généralise tout simplement parce que la trésorerie souhaite que nous forfaitisions – quand je dis « nous », c'est l'ensemble des communes – que les collectivités forfaitisent les contrats des animateurs, des directeurs et des directeurs adjoints. Forts de cela, nous avançons sur ce contrat d'engagement éducatif en vous proposant un niveau de rémunération forfaitisée : 80 € journaliers pour les animateurs, 90 € pour les directeurs adjoints et 100 € pour les directeurs. Vous avez le tableau avec également les forfaits nuit, les forfaits garderie, les forfaits d'installation, les forfaits de préparation et les forfaits de bilan. Il me semble que ce montant de tarification correspond, je ne vais pas dire à l'euro près, mais quasi à la moyenne, en tout cas à la moyenne des tarifications pratiquées sur un territoire beaucoup plus vaste que le nôtre et que nous rémunérons, nous rétribuons nos animateurs à juste proportion et en équité par rapport au niveau de rémunération que peuvent avoir d'autres agents de la collectivité. J'ai pu vous décliner en substance les tenants et les aboutissants de cette délibération qui, je n'en doute pas, va susciter de votre part quelques observations, et je suis bien évidemment à votre écoute sur ce point. Monsieur CORBEAUX.

Monsieur CORBEAUX : Je disais à Monsieur DECRAENE que, depuis qu'il était président, cela se passait plutôt bien. Je ne vais pas être forcément dans l'apaisement, même si mon propos veut surtout expliquer pourquoi on votera contre. On a eu cette information et cette proposition au Comité Social de Territoire. Je crois que vous avez dit « CTP », mais je crois qu'on est plus en CTP. C'est donc sur l'emploi futur des animateurs et des directeurs, notamment dans les accueils collectifs de mineurs. En fait, il y a au moins trois raisons essentielles qui structurent notre choix. D'une part, il y a la question de l'injonction du trésor public. Vous l'avez encore dit. Je crois que cette injonction existait aussi depuis quelques années, notamment j'avais déjà connu ces remarques du trésor public. La seule chose c'est que, lorsque c'est passé au Conseil, au CST, les propos qui étaient donnés étaient : « injonction, on est obligé. On n'est pas dans les clous, il faut aller très vite. Les animateurs ne seront plus payés ». Et ce n'est même pas passé dans la commission éducative alors que c'est quand même une des questions clés, je pense, de cette commission. Et, en fait, quand mon groupe s'est réuni, on s'est dit : « on va demander quand même à Monsieur le DGS les éléments factuels sur cette injonction ». Est-ce qu'il y a eu un mail ? Est-ce qu'il y a eu des courriers ? En fait, tout s'est passé par téléphone et le DGS me répond de façon tout à fait transparente et je l'en remercie : « on a une injonction, mais on n'est pas obligé ». Donc, je reste et nous restons sur cette idée, même si d'autres communes – parce que je me suis

rapproché, car j'étais adjoint à l'éducation donc je me suis rapproché des autres villes – de nombreuses villes sont passées au contrat éducatif. C'est une réalité. Je me suis aussi renseigné. J'ai appelé le trésor public, mais évidemment, n'étant plus le premier adjoint de la commune, c'est plus difficile d'avoir une réponse, mais j'ai écrit au trésor public.

J'ai aussi récupéré un document qui est un comité de filière animation qui était un comité de filière qui était réuni avec le secrétaire d'État le 11 juillet 2023 – donc c'est assez récent – qui notamment explique ce problème que toutes les villes ont bien perçu : que ce CEE est une belle opportunité pour elles et que beaucoup de villes utilisent maintenant le CEE. Y compris, il est marqué que l'État va regarder de façon très précise l'utilisation du CEE, l'arrêt de son usage important et notamment sur deux aspects : l'aspect de la rémunération parce que, grosso modo, on tire quand même vers le bas la rémunération de la filière animation, et la deuxième chose que vous n'avez pas dite et je pense que c'est quand même important de le signaler c'est que quand on est en contrat éducatif, on ne cotise pas pour sa retraite. C'est-à-dire que ces jeunes vont travailler deux mois dans l'animation, vont travailler quelques fois plusieurs années et ils ne cotiseront pas pour leur retraite. Ce qui fait que c'est aussi une opportunité. C'est pour ça qu'ils coûtent moins cher, parce qu'il n'y a pas de cotisations sociales. Et c'est même une injustice parce qu'un jeune qui va faire un job d'été aura une cotisation retraite et celui qui sera en CEE n'aura pas de cotisations retraite. Ça, c'était la première raison. La deuxième raison est qu'on a toujours rémunéré de façon plus importante à Seclin que dans les autres communes, notamment par rapport à la qualité qu'on exigeait, comme toutes les équipes actuelles. Je ne mets pas en cause ce qui est fait actuellement. C'était surtout pour assurer un bon recrutement, pour rémunérer à leur juste valeur le travail de l'animation, favoriser le recrutement des Seclinois. Parce que tout à l'heure on a évoqué l'affaire du jeune en classe de neige qui n'était pas un salarié de la commune et qu'on a été en justice. Vous l'avez expliqué. Je remarque une chose. J'étais à la Drève samedi : le nombre de parents ou d'enfants qui sont contents de retrouver leur animateur qui a été dans leur centre aéré, de le retrouver, de le repérer. Et les parents apprécient beaucoup, parce qu'ils vont confier leurs enfants à quelqu'un, de bien repéré. Et je pense que la qualité qui était aussi d'avoir une rémunération qui était plus importante, c'était aussi la capacité à avoir une attractivité sur le plan du recrutement. Donc, nous, notre inquiétude, et je ne dis pas que cela va se passer comme ça, c'est que, comme on est en plus dans un métier qui est en grosse tension et qu'on a beaucoup de mal à recruter, ce passage en CEE et le fait qu'on va quand même baisser leur rémunération – vous avez cité un chiffre, je cite celui que vous m'avez donné en CST – de 20 %. Mais peut-être que c'est moins. C'est le chiffre que vous avez cité. Donc, pour nous, c'est un recul. Et la troisième chose est sur la question des horaires parce que le CEE est à la journée. Avec l'ancien système, les vacataires, les contractuels étaient certes payés à l'heure, mais il y avait quand même un cadre. Là, payés à la journée même si vous avez mis des propositions de rémunération en fonction du matin, à la soirée et tout ça, c'est pour nous quelque chose qui est important. Et la dernière chose, évidemment, vous avez parlé de l'équité par rapport aux salariés de la commune, aux fonctionnaires de la commune. Vous l'avez beaucoup développé lors du CST. Nous ne sommes pas sur cette position-là parce qu'on pense que la justice sociale ne passe pas par un nivellement par le bas, que ces jeunes ne font pas des jobs d'été, c'est quand même des jeunes qui ont fait un Bafa. Le Bafa coûte très cher. Certes, on fait une aide au Bafa à Seclin, mais cela ne concerne que des familles qui ont des quotients familiaux bas. Mais, dans les familles moyennes et autres, les jeunes se payent leur Bafa. Et quand on connaît le prix du Bafa, je pense que les salaires qui sont les leurs lorsqu'ils travaillent dans l'animation ne sont pas excessifs. Les chiffres, vous n'en avez pas donné ce soir, mais j'ai récupéré des fiches de paie d'années précédentes parce que je pense que celles du mois d'août n'ont pas encore été données. Elles sont quand même un peu plus basses que ce qui a été annoncé lors du CST. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre cette délibération parce que nous estimons qu'on prend un risque, notamment dans la qualité du recrutement et notre attractivité au niveau du recrutement à l'avenir.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Madame GABREL.

Madame GABREL : Je voulais juste vous informer que Stéphanie GAUDEFROY se déporte de ce vote.

Monsieur le Maire : D'accord, merci. Avant de passer au vote, je vais quand même apporter des éclaircissements par rapport à ce qui vient d'être dit et rectifier des faussetés. Il y a des choses qui ont été dites qui sont totalement fausses et je tiens à les rétablir. Tout d'abord, le CST est une commission. Donc, ce sujet a été débattu et il a emporté l'adhésion à l'unanimité des organisations syndicales. Le débat a été tenu. Il n'y a pas de difficultés sur ce point. Je ne vois pas pourquoi vous nous dites qu'on passe cette délibération de manière un peu forcée. Ce que je relève dans votre propos également et qui m'interpelle quand même, c'est que vous dites que, par le passé – je ne sais pas si c'est vrai ou pas – vous avez vous-même été alertés par la trésorerie. D'accord. Et qu'avez-vous fait ? Rien.

Vous avez résisté ? D'accord. Alors, attendez, vous avez résisté et vous avez tellement bien résisté qu'aujourd'hui, si on ne modifie pas le dispositif, les animateurs qui seront recrutés par la collectivité ne seront tout simplement pas payés par la trésorerie. C'est-à-dire qu'en fait, vous nous faites porter la responsabilité de ce que vous auriez dû faire à l'époque. Vous m'indiquez que vous avez été alertés. Je l'apprends. Très bien, mais vous n'avez rien fait sur ce champ. Ce qui fait qu'aujourd'hui c'est nous qui devons agir à votre place. Sur le fait que vous indiquez qu'ils ne seront pas affiliés. Si, ils sont affiliés à l'Agirc-Arrco. Donc, je ne vois pas pourquoi vous soulevez ce point alors qu'ils sont totalement affiliés à un régime de retraite. Le chiffre qui a été annoncé en CST, je l'ai annoncé à la louche. Enfin, à la louche même pas, j'ai repris les chiffres qui avaient été pris par un membre d'une organisation syndicale qui avait dit : « à la louche, c'est une diminution de 20 % de rémunération ». Ce n'est pas 20 %, c'est 13 %. Mais quand bien même cela aurait été de 20 %, c'est l'exemple que j'ai pris, on a quand même une situation sur des animateurs. Les animateurs, attention, on parle d'animateurs contractuels. Je ne parle pas d'animateurs titulaires qui sont parfaitement identifiés au sein de la collectivité et tellement identifiés qu'on les retrouve sur la Drève le jour de la Fête des harengs parce qu'ils sont titulaires depuis des années et ils suivent des enfants depuis des années. Là, on parle de quoi ? D'étudiants qui sont recrutés une semaine à la Toussaint, 15 jours à Noël, un mois durant les vacances de juillet-août. Ce sont généralement des étudiants qui vont passer le Bafa. C'est de ceux-là dont on parle. Et le niveau de rémunération de ces étudiants, j'ai un exemple en tête, 15 jours de travail d'un étudiant en qualité d'animateur : 1 970 €. Si on rapporte cela au mois, il gagne près de 4 000 €. Un étudiant de 17 ans. Comment j'explique aux agents de la collectivité, quel que soit leur niveau, qu'on atteint de tels niveaux de rémunération ? Comment j'explique cela ? En forfaitisant et en diminuant de 13 % ce niveau de rémunération, on est quasiment à 3 600 € par mois quand même. Pardon, excusez-moi du peu ! Vous dites qu'en appliquant et en forfaitisant cette rémunération, on nivellerait par le bas, sous-entendu : « vous devriez, en fait, augmenter tout le monde à ces niveaux-là ». Ce que j'ai pu dire en CST, c'est qu'il y en a qui parle beaucoup des augmentations de rémunération, ils en parlent énormément, et il y en a qui le font. Nous, nous l'avons fait. Chose que vous n'avez jamais faite. On a revalorisé l'ensemble des rémunérations des agents au moment du vote du RIFSEEP. On a apporté un certain nombre d'avantages salariaux au bénéfice des agents, chose que vous n'avez jamais faite. On a titularisé un certain nombre d'agents qui étaient sous contrat depuis bien plus de six ans. Bref, on régularise des situations que vous n'avez pas eu le courage d'affronter. Parce qu'à l'époque vous n'aviez tout simplement pas les moyens de revaloriser les salaires des agents et que, par le travail que nous portons, d'optimisation, de gestion affinée, de politique transversale, de mutualisation de moyens, oui, on se dégage des marges de manœuvre qui nous permettent, à un moment donné, de revaloriser des carrières. Voilà notre politique et ce n'est pas la politique de l'autruche en disant : « je suis alerté, mais je ne ferai rien et je vais résister ». Elle est belle la résistance ! C'est quoi ? On aurait fait une motion ? C'est ça ? On aurait fait une motion contre la DGF ? Parce que c'est ça l'action, la lutte, c'est de faire des motions ? On a vu la motion sur la huitième classe. Votre motion, ce n'est pas ça qui nous a permis de maintenir la huitième classe. C'est par le travail que nous avons opéré, par le travail avec les agents, avec les parents d'élèves, avec le travail relationnel que nous avons établi avec l'Éducation nationale, que nous avons obtenu le maintien de cette huitième classe. Vous allez me laisser poursuivre, Monsieur CORBEAUX. Je sais que ça vous gêne particulièrement, mais nous n'avons tout simplement pas les mêmes façons de lutter et que, dans notre méthode, il semblerait que ça porte un peu ses fruits quand même, voyez-vous. Voilà ce que j'avais à vous dire sur ces contrats d'engagement éducatif qui permettent à la fois d'être sur un point d'équilibre tout à fait raisonnable et équitable d'une rémunération juste d'animateurs qui seront largement rétribués, peut-être moins que par le passé, mais tout simplement parce que la trésorerie nous demande de réduire la voilure. Et au-delà de la trésorerie, je pense que nos finances locales ne permettent plus d'avoir ce niveau de rémunération non plus pour ce type de mission. Tout simplement. Monsieur SERRURIER.

Monsieur SERRURIER : Vous m'entendez ? Voilà, le micro s'est quand même mis en route. Vous avez été tellement rapidement, Monsieur le Maire, que je n'ai pas eu le temps de lever le doigt. En même temps, il ne faut pas lever le doigt. Il faut juste appuyer sur le bouton vert. En fait, je vais juste vous faire une petite remarque, Monsieur le Maire. Je veux vous dire que le CST n'est pas une commission. C'est un comité et c'est un comité paritaire. C'est ça qui est important. La parité. Cela signifie qu'il y avait les élus qui ont voté à l'unanimité moins une voix et il y avait les salariés qui ont voté à l'unanimité. Il y avait l'ensemble des représentants des salariés qui étaient présents, toutes les tendances qui étaient présentes. Il y a eu des questions qui ont été posées, des demandes d'explications qui ont été tout à fait comprises. Parce que j'entends ce que vous disiez, Monsieur CORBEAUX.

J'entends que vous disiez : « il risque d'y avoir moins d'attractivité pour les animateurs ». Ce que je ne pense pas parce qu'on est largement bien par rapport à l'ensemble de l'environnement et des communes qu'on a vues lors de ce CST. En même temps, ce que j'ai cru entendre, cela n'a pas été exprimé, mais j'ai entendu après ce que certains salariés disaient. Vous disiez : « cela va décourager un peu les gens ». Ça décourageait un peu les salariés qui sont payés, eux, à l'année et qui se rendent compte que leur fiche de paie est bien en deçà de ce document-là. Donc, c'est juste un élément objectif que je mets dans la balance pour notre choix. Je voulais aussi signaler à juste titre que ces gens cotisent pour leur retraite et qu'il y aura un rachat de points éventuellement à la fin de leur carrière qui sera effectué. Ce sera sans doute versé sous forme – je le sais parce que j'étais moi-même animateur de centres de vacances mêmes si ça remonte à quelques années – non pas de rente, mais de somme. Et puis, je crois qu'il faut toujours essayer de rester dans le respect des autres. Quand j'entends dire : « voilà, vous avez vu le jeune qui a été condamné, c'est quelqu'un qui n'était pas salarié par la Ville ». Être salarié par la Ville n'est pas du tout une garantie qu'il n'y ait pas de dérive. Moi-même, lorsque j'étais adjoint à la jeunesse, c'était un peu après avoir été animateur, j'ai été appelé un soir par le directeur de l'époque qui était un bon ami, et qui est malheureusement décédé maintenant – je rends hommage à sa mémoire – et qui me disait : « il s'est passé un gros problème pendant un séjour à l'extérieur », dans l'Audomarois, je crois, « et il y a un jeune qui a été attaché toute la nuit avec du fil de cuivre sur sa chaise ». Alors, il y a largement prescription, mais ce n'est pas une garantie. Malheureusement, il y a des déviants dans toutes les professions et dans toutes les catégories. On le voit très souvent. Voilà juste pour qu'on fasse en sorte de garder raison. Merci. Et c'est pourquoi nous voterons pour comme nous avons voté d'ailleurs pour la délibération sur France Services parce que nous aussi, nous regrettons qu'il n'y ait plus de commissariat, nous aussi nous regrettons qu'il y ait plus ceci, qu'il n'y ait plus cela, mais on est en charge des affaires et il faut bien mettre en place des dispositifs qui soient performants comme le signalait fort justement Madame RACHEZ.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, je vous en prie, si c'est un mot il n'y a pas de souci.

Monsieur CORBEAUX : Monsieur SERRURIER a dit exactement ce que je voulais dire. C'est que, lorsque j'ai employé le terme commission, c'est vrai que c'est un comité paritaire. Je regrettais simplement que ce ne soit pas passé en commission éducative. C'était la réflexion pour qu'on se comprenne bien. La deuxième chose. Concernant les cotisations retraite et le fait qu'ils puissent cotiser, vous affirmez une chose, j'ai des éléments du ministère qui disent l'inverse. Je vérifierai. C'est tout. Après, celui qui a raison, il n'y a aucun problème. Et si, en plus, on cotise. La troisième chose sur la question des finances locales. En gros, on baisse de -13 % le revenu des futurs animateurs. La première chose, c'est que le trésor public ne nous demande pas de baisser leur rémunération. Il nous demande de passer au CEE. Il ne nous demande pas de baisser leur rémunération. La décision de baisser leur rémunération, c'est le Conseil Municipal qui la prend. Ce n'est pas le trésor public. Il faut quand même faire un distinguo par rapport à cela. Et je me permettrai de dire – puisqu'on l'a voté, je me permets de le dire – que quand vous êtes augmentés de 600 €, ça fait à peu près 40 000 € pour le mandat. Là, la question des finances publiques et des finances locales est beaucoup moins prégnante. Je pense que, sur cette question-là, je le dis, je suis pour la transparence. Je demanderai de voir si c'est possible, évidemment sans l'identité des animateurs, des fiches de paie d'animateurs qui gagnent ce niveau de revenus que vous évoquez. Parce que j'ai été quand même adjoint à la jeunesse quelques années, j'ai rencontré pas mal d'animateurs cette semaine et la semaine dernière, leur niveau de revenus sont plutôt aux alentours de 2000 à 2 500 € très grand maximum, notamment certains qui ont fait des interventions piscine et des week-ends. Simplement, citer des chiffres que des animateurs pourraient, sur un mois, se faire 4 000 € me semble beaucoup. Après, peut-être que je n'ai pas forcément tous les chiffres.

Monsieur le Maire : Voilà, je confirme bien que le montant que j'ai pu indiquer de 1 900 € était pour des animateurs en colo. En colo, c'est le montant de rétribution avec en prime trois jours de congés sur 15 jours. Sur 15 jours, trois jours de congés, 1 975 €. Madame FRERE.

Madame FRERE : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, on a des chiffres. Donc, si vous le souhaitez, on pourra vous les communiquer, Monsieur CORBEAUX. Il n'y a aucun problème. Concernant le salarié qui ne faisait pas partie de la commune en classe de neige, cet été, bon nombre de colonies ont été faites avec des prestataires. Nous n'avons eu aucun souci. Et, effectivement, au niveau de l'équité, je suis désolée, mais je ne suis pas d'accord qu'un vacataire soit payé plus qu'un permanent.

Monsieur le Maire : Merci pour ce propos qui va clôturer le débat, je pense. Je soumetts au vote cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote pour ? Précision faite que Monsieur GOUILLART et Madame GAUDEFROY se déportent de ce vote.

Madame HUART : Pour quelle raison ?

Monsieur le Maire : Pardon ? Ça, vous leur demanderez.

ADOPTÉ À LA MAJORITE (22 votes pour, 8 votes contre (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECREAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine). 1 non-votant (GOULLIART Emmanuel absent temporairement durant l'ensemble du processus décisionnel, vote inclus). 1 déport du vote (GAUDEFROY Stéphanie). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration).

Délibération n° 10

ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES PROPOSEES AUX COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AFFILIES AU CDG59 POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR UNE MISSION RELATIVE AU SYSTEME D'INFORMATION

Monsieur le Maire : Je passe à la délibération suivante, délibération numéro 10 : adhésion aux missions optionnelles proposées aux collectivités et établissements affiliés au CDG 59 pour la mise à disposition de personnels pour une mission relative au système d'information. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Pas d'observation. Je la passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

Délibération n° 11

AVENANT AU CONTRAT D'ASSOCIATION – ÉCOLE IMMACULEE CONCEPTION

Monsieur le Maire : Délibération suivante, la numéro 11 : avenant au contrat d'association Immaculée Conception. L'objet de cette délibération est simplement de rectifier les dates de versement du solde pour permettre d'obtenir des aides de l'État sur cette dotation faite au bénéfice de l'établissement seclinois d'enseignement privé. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Pas d'observation. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie. Je passe la parole à Monsieur LEMAITRE pour les attributions de subventions d'équipement à des particuliers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

7. COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Délibération n° 12

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DES PARTICULIERS

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. Et j'excuse l'absence de Stéphanie GAUDEFROY qui m'a proposé de présenter cette délibération. Comme d'habitude, et vous avez l'habitude, la collectivité attribue un certain nombre d'aides à l'équipement ou à l'amélioration du cadre de vie. On se réjouit de voir un peu plus de dossiers sur des thématiques diverses puisque vous voyez apparaître des subventions sur les systèmes de production d'énergie électrique renouvelable, donc des panneaux

photovoltaïques et un récupérateur d'eau de pluie, une isolation thermique extérieure. Ce sont des rubriques que Madame GAUDEFROY a souhaité rajouter aux aides historiques et on voit avec satisfaction la sollicitation des Seclinois qui s'engagent dans la rénovation thermique et l'amélioration du cadre de vie. Il vous est donc proposé d'approuver ces 13 demandes d'aides financières qui sont de plus en plus nombreuses, mais rassurez-vous, et je fais un appel aux Seclinois, il reste de la subvention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Petite précision : depuis le début de l'année, je crois que ce sont 67 demandes pour un montant de 52 000 € qui sont alloués. En tout cas, c'est un dispositif qui fonctionne de mieux en mieux et qui est de plus en plus attractif pour les Seclinois. Donc merci pour tout le travail qui a été porté aux fins de faciliter l'obtention d'aides à des fins durables. Merci. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Sur cette délibération, vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

8. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

Délibération n° 13

DELIBERATION N° 14 CLASSES TRANSPLANTEES A LA MONTAGNE 2024

Monsieur le Maire : Pour la délibération suivante, je passe la parole à Madame MASSET. Monsieur DECRAENE, je pense que Monsieur le DGS vous a appelé pour vous expliquer pour quelles raisons cette délibération était posée sur table. Je vous laisse décliner la délibération, Madame MASSET. Très bien.

Madame MASSET : La délibération numéro 13 porte sur les classes transplantées à la montagne 2024. Cette année, elles auront lieu au premier trimestre 2024. Elles concerneront 66 élèves de CM2, deux classes de l'école Adolphe Dutoit et deux classes de l'école Paul Durot. Afin de faciliter l'accès des familles à ce séjour, il est proposé de mettre en place, cette année, quatre mensualités. La première serait versée au mois de novembre puis décembre, janvier et février. Nous proposons trois mensualités de 50 € pour les Seclinois, les enfants du personnel communal n'habitant pas la commune et les élèves des classes Ulis avec une quatrième mensualité qui sera mentionnée plus tard pour régulariser lorsque nous aurons le tarif exact. Et, pour les extérieurs, quatre mensualités : trois de 130 € et une quatrième à régulariser également. Au niveau des cautions du prêt de matériel, cela reste inchangé par rapport à l'année dernière. Nous sommes à 60 € pour l'ensemble prêté : 30 € pour le blouson et 30 € pour le pantalon. Il est proposé au Conseil Municipal de décider de valider cette proposition tarifaire ainsi que ses modalités.

Monsieur le Maire : Des observations ? Non ? Je passe la délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci, Madame MASSET. Je vous laisse la parole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

Délibération n° 14

ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU NORD

Madame MASSET : La délibération numéro 14 porte sur l'adhésion au comité départemental olympique et sportif du Nord. C'est une structure référente de l'opération Paris 2024 à l'échelle du Département du Nord. En sollicitant et en obtenant ce label, la collectivité s'engage à agir pour faire vivre à tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des habitants grâce au sport, permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique. D'autre part, le comité départemental olympique et sportif du Nord a également le rôle d'animer et faire grandir ce réseau des collectivités labellisées. À cette fin, il réunit quatre fois par an les collectivités labellisées pour créer une dynamique collective, partager les informations et les ressources les plus récentes sur Paris 2024, mobiliser leurs partenariats au sein des associations sportives et échanger sur les projets et les bonnes pratiques de chacun. Il

s'engage à accompagner les adhérents en matière d'ingénierie, d'information, de mise à disposition et de mise en relation pour un montant de 1 000 €. Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'adhérer au comité départemental olympique et sportif du Nord pour un montant de 1 000 €.

Monsieur le Maire : Avez-vous des observations sur cette adhésion ? Monsieur CORBEAUX, oui.

Monsieur CORBEAUX : Amandine a su faire vivre l'émotion des jeux. Je crois qu'on est quelques-uns ici à avoir regardé un petit peu le prix des places pour la coupe du monde de rugby ou le prix des places pour assister aux Jeux olympiques. C'est quand même des prix qui sont astronomiques, je trouve, pour des territoires qui accueillent l'événement. Est-ce que vous avez connaissance ou pas, au niveau du Département ou de la métropole européenne de Lille de... ? Dans le passé, je me souviens qu'il y avait eu parfois des places ou des choses qui avaient été organisées pour permettre notamment aux gens qui ne peuvent pas avoir accès à ce genre d'événements de faciliter leur participation. Parce que, très sincèrement, on va voter cette délibération sans problème, mais je pense aussi que vivre l'émotion des jeux, pour certaines personnes, c'est peut-être aussi pouvoir les vivre en étant présents. C'était simplement une question de curiosité.

Monsieur le Maire : Je vais laisser Madame MASSET. Allez-y. Je compléterai au besoin.

Madame MASSET : Je ne sais pas si on allait dire la même chose, mais effectivement le Département a obtenu des places pour notamment des bénéficiaires du Secours Populaire à Seclin. Je ne me trompe pas ? Voilà la bonne nouvelle.

Monsieur le Maire : Alors, il y a des places qui ont été attribuées dans le cadre des quartiers d'été où il y a eu un tirage au sort qui a été effectué avec des personnes qui ont pu en bénéficier. Je me suis également engagé pour permettre à des bénéficiaires du Secours Populaire, parce qu'ils en ont fait la demande, de participer à un entraînement prochainement. Et puis, je ne désespère pas, d'ici les derniers matchs de la Coupe du monde, de pouvoir accueillir certains d'entre eux à l'occasion de matchs. Donc, croyez bien que les places que je suis susceptible de récupérer par le biais du Département sont utilisées, on l'espère, à bon escient. Dans le cadre des JO, par contre, là, on anticipe peut-être un peu les choses parce qu'on est encore loin des échéances, mais le dispositif qui a été mis en œuvre pour la Coupe du monde de rugby, il n'y a pas de raison que ce soit différent pour les Jeux olympiques. On ne peut que regretter effectivement le caractère prohibitif des tickets d'entrée au sein des enceintes sportives à l'occasion de ces jeux, mais je ne doute pas que, par les relations que nous avons à la fois avec le Département et avec la métropole européenne de Lille, on pourra récupérer, espérons-le, quelques places pour faire profiter à des personnes qui n'ont pas forcément la faculté de pouvoir s'offrir ce type d'événement et de pouvoir se féliciter de les accueillir. J'espère que ça répond à votre question, Monsieur CORBEAUX.

Monsieur CORBEAUX : Et de savoir si ces collectivités avaient eu cette réflexion.

Monsieur le Maire : La réponse est oui alors. Non ?

Monsieur CORBEAUX : C'est ça ma question.

Monsieur le Maire : Donc, je vais affiner ma réponse. La réponse est clairement oui c'est-à-dire que le Département a fait l'acquisition de places de rugby et je vous ai indiqué que cela a été porté au bénéfice de nos quartiers d'été. Sur les Jeux olympiques, d'ores et déjà, cet été, la commune de Seclin a pu accueillir le Département à l'occasion d'une journée où le Nord faisait ses jeux. À cette occasion, là également, il y a eu un tirage au sort au bénéfice d'enfants qui ont pu bénéficier des places que le Département a d'ores et déjà pu acquérir pour pouvoir participer aux Jeux olympiques. Pas à Lille, mais à Paris. Voilà. En tout cas, on est inscrit sur cette dynamique de tout mettre en œuvre pour pouvoir profiter des places dont pourraient être dotées ces collectivités. Je passe cette délibération au vote. Il y a des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

9. COMMISSION URBANISME MOBILITÉ TRAVAUX QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Délibération n° 15

CESSION D'UN TERRAIN RUE PHILIPPE DE GIRARD

Monsieur le Maire : Dernière délibération portée à votre connaissance ce jour, portée par Monsieur LEMAITRE, cession d'un terrain de la rue Philippe de Girard.

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. Cession d'un terrain, rue Philippe de Girard. On est sur une régularisation qui fait partie des héritages que l'on découvre et que l'on gère. Il y avait un décalage entre l'usage et la propriété, donc le propriétaire, dont le nom apparaît, bénéficiait de l'usage, mais n'avait pas la propriété. Donc, on propose de régulariser les faits par le fait que le propriétaire se porte acquéreur du terrain dont il a l'usage au bénéfice de la collectivité qui a fait estimer le terrain auprès des domaines. La négociation est tombée sur le prix que vous voyez apparaître, 10 000 €. Ce qui permettra aussi de récupérer un petit peu de trésoreries pour l'ensemble des travaux et autres événements que la collectivité doit mener. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de décider la cession au bénéfice de Monsieur Grégory DE MEYER, vous voyez la superficie apparaître, au prix de 10 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les procédures nécessaires à cette opération et à signer toutes les pièces du dossier et tous les actes notariés.

Monsieur le Maire : Voilà. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce sujet qui est très ancien, qu'on a récupéré lorsque nous sommes arrivés et dont nous sortons enfin par l'effet de cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour). EL GHAZI Fouad Eddine absent sans procuration.

Monsieur le Maire : Je vous remercie également pour la tenue de ces débats qui, me semble-t-il, ont été d'une bonne facture. Pourvu que ça dure, comme dirait l'autre. En attendant, je vous invite d'ores et déjà à boire un verre de l'amitié. On va se retrouver toutes et tous dans quelques instants. Merci à vous.

Séance levée à 19 heures 45.